

Le but principal de la
SOCIETE LIEGEOISE DE MUSICOLOGIE
EST D'ETUDIER ET DE FAIRE CONNAITRE LES RICHESSES
MUSICALES DU PAYS DE LIEGE.

Touefois, dans l'intérêt même de ses membres elle ouvre sa tribune à tous les musicologues et à tous les musiciens désireux de faire connaître les résultats de leurs travaux, quel que soit le domaine de leurs recherches.

Pour atteindre ses objectifs, la Société liégeoise de Musicologie organise des séances de travail - six par an, sous forme de communications illustrées de musique et suivies d'une discussion générale - qui s'adressent aussi bien aux amateurs qu'aux professionnels. Elles sont reproduites, avec d'autres articles, dans un Bulletin trimestriel augmenté d'un Supplément musical, une oeuvre complète inédite ou devenue introuvable, généralement d'un maître liégeois.

La cotisation est de 200 fr. par an minimum pour les membres habitant la Belgique, les Pays-Bas, le G.D. de Luxembourg, de 300 fr. minimum pour les membres habitant d'autres pays (en raison des frais postaux), à verser au CCP. 000/ 029 40 01/ 91 de la Société liégeoise de Musicologie, c/o R.PLATEL, 4020 Liège. Elle donne droit à l'envoi du Bulletin et de son Supplément musical.
